WASQUEHAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal est convoqué pour le vendredi 29 courant, à 6 heures du soir, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Revision des listes électorales pour 1912; nomination de la commission. — 2. Nomination des commissaires répartiteurs pour 1912. — 3. Œuvre du Gros Sou Orphéonique; demande de subvention. — 4. Fête de gymnastique en 1912: projet. — 5. Directeur de voirie: crédit. — 6. Etablissement d'un cimetière au Capreau. — 7. Bains-douches: projet. — 8. Lavoir: projet. — 9. Adjudications: 1° Enlèvement des boues; 2° Charbon; 3° Fournitures classiques; 4° Entretien des bâtiments communaux; 5° Fournitures de bureau. — 10. Répartition de la gratification aux instituteurs et institutrices. — 11. Maisons ouvrières: rues et aqueducs.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la teinturerie de MM. Hannart frères, un journalier, Henri Bonduelle, 56 ans, demeurant à Bondues (hameau de la Payelle), en vidant un baquet s'est coupé à la main droite avec une bavure d'un cercle. 12 jours de repos; docteur Butin.

COINTREAU TRIPLE-SEC LIQUEUR
LANNOY

RÉUNION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX. — La commission municipale des travaux se réunira jeudi à 5 heures du soir, à la Mairie. Ordre du jour: Réparations au clocher de l'église.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Après la fermeture de l'usine, mardi, vers huit heures du soir, un commencement d'incendie s'est produit dans le séchoir de l'établissement Delfrennes-Duplouy, de Lannoy. Quelques cartons ont été brûlés; les employés de la maison qui étaient encore présents, sont arrivés au bout de quelques minutes à être maîtres du feu; les dégâts sont insignifiants. En voulant porter secours, un voisin, M. Dupire, est tombé et s'est contusionné les genoux.

LYS

La scène sanglante de la rue du Bois

L'INSTRUCTION

M. Houeix, juge d'instruction au parquet de Lille, a appelé dans son cabinet, mardi après-midi, le nommé Charles Vandenberghe, 31 ans, sujet belge, qui, dans la soirée du 3 décembre, blessa d'un coup de couteau, qui aurait pu avoir des suites mortelles, un honorable commerçant de la commune, M. Eugène Delespaul, 30 ans, négociant en charbons.

Cet individu, comme on se le rappelle, blessa M. Delespaul parce que celui-ci essayait de protéger un autre consommateur du café où il se trouvait et que voulait malmener l'accusé Vandenberghe.

L'interrogatoire terminé, Vandenberghe, qui a avoué être l'auteur des faits qui lui sont reprochés, a été renvoyé à l'audience correctionnelle à la date du 30 décembre.

Ainsi en a décidé M. Houeix, juge d'instruction, qui s'est occupé de son cas. L'inculpé a demandé un défenseur.

LEERS

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS. — Une transposition de mots nous a fait rapporter inexactement les résultats de l'adjudication du pain nécessaire au Bureau de bienfaisance en 1912.

Le rabais se faisait sur le prix de 65 centimes le pain de 4 livres. Le résultat a été le suivant :

La coopérative l'Union des Travailleurs a offert le prix de 59 centimes; M. Pierre Delbroucq demandait une augmentation de 2 centimes, et M. Antoine Mansart a offert le prix de 55 centimes; il a été déclaré adjudicataire.

COMMISSAIRES RÉPARTITEURS. — Par arrêté préfectoral du 12 décembre, les contribuables ci-après ont été nommés commissaires répartiteurs pour 1912 :

Résidents: Plouvier Désiré, Truffaux J.-B., Carrette J. B. Hespel J. B., Carrette Prosper, Jules Salembier.

Non résidents: Fremaux Jules, à Roubaix; Salembier Paul, à Lys; Delneste J.-B., à Wattrelos; Dhalluin Henri, à Roubaix.

TOUFFLERS

CHOIX DES DOCTEURS DU SERVICE MÉDICAL GRATUIT. — Par arrêté préfectoral, MM. les docteurs Wartel, de Lys, et Caudmont, de Lannoy, sont chargés du service de l'assistance médicale gratuite dans la commune. Les personnes qui figurent sur la liste d'assistance, telle qu'elle a été arrêtée le mois dernier, devront d'ici quinze jours faire connaître à la Mairie, le médecin de leur choix. La désignation du choix leur sera facilitée, par la remise à domicile d'imprimés spéciaux, contenant les dispositions auxquelles ils auront à se conformer.

WILLEMS

ADJUDICATIONS. — Le Bureau de bienfaisance de la commune de Willems a mis en adjudication les fournitures de pain et de charbon qu'il distribue aux indigents.

Pour le pain, M. Charles Viart a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 3 % sur la Mercuriale de Lille.

M. Jules Delsalle fut également adjudicataire pour le charbon au prix de 1 fr. 90 les 100 kilos.

Etrennes en Espèces

Mesdames,

Rappelez-vous que sur tout achat de Manteaux, Blouses, Jupes, Chapeaux, effectué avant le 31 Décembre, vous obtiendrez une remise de 10 0/0 sur des prix déjà très avantageux.

Aux Sœurs de Charité
33, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX

TOURCOING

L'ARBRE DE NOEL à l'« Action Libérale Populaire »

SECTION DU TOUQUET.

Hier, à 5 heures et demie, à l'estaminet Corbut, a eu lieu la fête annuelle de l'Arbre de Noël de la onzième section de l'A. L. P.

Le président, M. Albert Deschamps, remercia les présidents d'honneur d'avoir tenu à rehausser l'éclat de cette fête par leur présence; il remercie également les membres de la commission de leur zèle et les adhérents de leur assiduité aux réunions mensuelles. Il fait des vœux pour qu'il y ait encore du progrès de ce côté et pour que les leçons et conseils des conférenciers soient mis en pratique.

M. Romain Flipo remercie les organisateurs de la fête, recommande aux adhérents la bonne entente, la franchise, la loyauté et surtout l'union qui fait la force.

Après la lecture du rapport, M. Jules Martel donne un extrait d'un récent discours de M. Groussau, sur la question scolaire, dans lequel il dénonce à la Chambre, la décision prise au Congrès des instituteurs officiels, de n'employer dans les écoles que les manuels condamnés par les évêques.

Un concert instrumental et vocal et une loterie, à laquelle participèrent tous les adhérents, terminèrent cette soirée.

La statistique démographique et sanitaire de la Ville de Tourcoing pendant le mois de novembre 1911

En novembre dernier, il a été enregistré 108 naissances, contre 129 en 1910. Il y a eu 67 mariages, contre 74 en 1910. Décès, 97, contre 85 en 1910.

Les causes de décès sont : Diphtérie, 2; grippe, 1; autres maladies épidémiques, 1; tuberculoses diverses, 10; cancer, 7; méningite, 2; hémorragie, 13; maladies de cœur, 9; bronchite chronique, 3; pneumonie, 1; affection de l'appareil respiratoire, 7; affection de l'estomac, 1; diarrhée-entérite, 1; hernie, 2; cirrhose du foie, 1; néphrite, 6; débilité congénitale, 4; sénélité, 5; mort violente, 1; suicide, 3; autres maladies, 17.

MALADIES CONTAGIEUSES

Trois jeunes enfants ont été admis à l'Hôpital pour y être soignés de la scarlatine, quatre autres pour le croup. Toutes les mesures de désinfection et d'isolément ont été prises pour enrayer ces maladies.

DÉSINFECTIONS

Il a été procédé à la désinfection de diverses maisons d'habitation pour les causes ci-après: 3 pour le croup; 2 pour la scarlatine; 1 pour la grippe; 2 pour tuberculoses diverses; et 5 autres pour autres maladies sur la demande des docteurs traitants.

En outre, les locaux de deux écoles maternelles ont été désinfectés à la suite de la scarlatine et du croup; les enfants malades ou suspects ont été immédiatement isolés, de façon à enrayer un commencement d'épidémie.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Huit demandes d'autorisation de construire formant un ensemble de 14 maisons destinées à l'habitation, le reste consistant en agrandissements, aménagements intérieurs, transformations diverses, magasin, remise, écurie, etc., etc., ont été déposées au Bureau d'hygiène. Cinq permis de construire ont été délivrés immédiatement, les autres n'ont pu l'être qu'après rectifications aux plans déposés à l'effet de les mettre en concordance avec le règlement sanitaire.

Des poursuites ont été exercées contre un propriétaire, pour n'avoir pas fait exécuter les travaux conformément aux plans déposés. Sur injonction du service, les travaux n'ont été continués qu'après avoir été remaniés conformément au règlement.

SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Vingt-huit enquêtes ont été faites par le Service, dont seize à la suite de plaintes diverses, les autres sur l'initiative du Bureau d'hygiène, pour les causes énumérées ci-après: insalubrité générale de maisons d'habitation; eau impropre à la consommation; puits non couverts menaçant ruine (cause de danger pour les enfants); cabinets et fosses d'aisances en état de vétusté ou mal entretenus; fosses d'aisances constituées par des tonneaux enfoncés dans le sol; absence de tuyaux d'évent; écoulement défectueux d'eaux ménagères; puisards absorbants, etc....

La plupart de ces affaires ont reçu une solution favorable sans délai, ou sur simple invitation du service; ou dans les délais accordés sur leur demande aux propriétaires intéressés. Pour quelques autres des arrêtés ont été pris, enjoignant à divers propriétaires d'avoir à faire effectuer les travaux suivants :

1° Installation des eaux potables et fermeture d'un puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation à la suite de l'analyse opérée par le Laboratoire municipal;

2° Curage, nettoyage et couverture de puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation (puits établis dans des propriétés devant lesquelles ne passe pas de canalisation d'eau potable);

3° Grosses réparations à faire effectuer, à l'effet de faire disparaître l'état d'insalubrité d'un groupe de maisons d'habitation;

4° Démolition de la margelle d'un puits menaçant ruine, couverture dudit et installation d'une pompe;

5° Réfection des enduits de cabinets d'aisances, les munir de portes et de tuyaux d'évent;

6° Régularisation et nivellement de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères;

7° Interdiction à titre d'habitation de deux groupes de maisons d'habitation, formant un total de douze maisons.

Enfin, trois rapports ont été établis et transmis à la Commission sanitaire de la quatrième circonscription pour la suite à donner, en vertu de la loi du 15 février 1902, au sujet de l'interdiction à titre d'habitation de plusieurs groupes de maisons, dont une à usage d'estaminet. L'état de vétusté des dits immeubles ne permettant pas de les rendre habitables et salubres au moyen de grosses réparations. Les propriétaires intéressés ont été invités par lettres recommandées à prendre connaissance des dits rapports déposés au Bureau d'hygiène.

Plusieurs plaintes reconnues non justifiées ont été classées par le service.

Une contravention a été relevée à la charge d'un propriétaire, — régulièrement mis en demeure par un arrêté, d'avoir à faire installer l'eau potable dans l'une de ses propriétés, où l'eau de puits a été reconnue impropre à la consommation — qui ne s'est pas exécuté dans le délai de un mois qui lui a été accordé. S'il ne s'exécute pas dans un nouveau délai, de nouvelles poursuites seront exercées et un rapport — concluant à l'interdiction à titre d'habitation de l'immeuble — sera établi, conformément à la loi du 15 février 1902.

ANALYSES

Le Laboratoire municipal a procédé à l'analyse chimique et bactériologique de divers échantillons d'eau prélevés par les soins du service, à la suite de plaintes et réclamations ou sur la demande et aux frais de particuliers. A la suite de ces expériences, des propriétaires ont été mis en demeure d'avoir à faire combler jusqu'au niveau du sol les puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation; d'autres ont été invités à faire effectuer les travaux nécessaires (nettoyage, curage, rejointoyage et cimentage des puits) pour rendre leur eau potable; aucune canalisation d'eau potable ne passant devant ou à proximité de leurs propriétés.

MOUVEMENT DU BUREAU D'HYGIÈNE

222 personnes se sont présentées au Bureau d'hygiène pour renseignements divers.

Une tentative de suicide au canal

LE 64e SAUVETAGE DU TERRE-NEUVE DU HALOT

Dans la soirée de mercredi, le quartier du Halot a encore été mis en émoi par une tentative de suicide.

Vers 6 heures, M. Henri Godefroy, dit « le Terre-Neuve du Halot », à cause des nombreux sauvetages qu'il a accomplis, se trouvait sur la porte de sa propriété, « A la Campagne de l'Eléphant Blanc », en compagnie de son domestique, quand son attention fut attirée par les cris : « Au secours ».

M. Godefroy s'élança aussitôt sur la berge, d'où il aperçut, à travers les ténèbres, une forme humaine qui se débattait dans le canal, à une vingtaine de mètres en deçà du pont du Halot. Sans hésiter un instant, le débitant se jeta tout habillé dans l'eau, au secours de l'infortunée. Celle-ci avait accroché son parapluie au garde-corps du canal, avec son fichu de laine.

A l'intérieur du parapluie se trouvait un livret de mariage. Après quelques vigoureux efforts, M. Henri Godefroy ramenait une jeune fille inanimée sur la berge. Il la transporta sans tarder à son domicile, où des soins empressés lui furent prodigués. Au bout de peu de temps, la malheureuse reprenait possession de ses sens. Comme elle donnait encore des symptômes inquiétants, M. Godefroy la coucha alors dans un lit et fit prévenir la police.

Un peu plus tard, un docteur requis par le chef de poste, fit admettre d'urgence la désespérée à l'Hôpital Civil.

Interrogée, la jeune fille a déclaré se nommer Françoise Vienne, âgée de 17 ans, demeurant avec ses parents, rue de Saint-Pétersbourg, 215. Elle a déclaré qu'elle avait voulu mettre fin à ses jours parce que ses parents se livraient sur elle à des sévices. La jeune fille porte sur le corps les traces de nombreux coups.

Le livret de mariage trouvé dans le parapluie appartient aux parents de la jeune fille.

M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait une enquête sur les circonstances de cet émouvant sauvetage.

Comme nous le disons plus haut, cet acte de désespoir a, une fois de plus, provoqué les commentaires parmi la population de ce quartier, laquelle est unanime à rendre hommage au courage et au dévouement de M. Henri Godefroy, qui vient d'accomplir son soixante-quatrième sauvetage.

Nous croyons savoir qu'une pétition a été adressée en haut lieu afin de lui faire obtenir une récompense digne de son mérite, mais après le nouvel exploit de ce jour, nous ne doutons pas qu'il ne tarde à obtenir satisfaction.

BRULE PAR DE LA FONTE EN FUSION. — Un accident d'une certaine gravité s'est produit dans la fonderie de M. Charles Odoux, rue de la Latte. Un mouleur, M. Julien Deswemer, âgé de 47 ans, domicilié à Mouscron, rue du Nord, était occupé à accrocher une poche de fonte en fusion, quand par suite d'une rupture de plaque il manqua le pied et tomba. Dans cette chute, l'ouvrier renversa la poche, dont la matière en fusion se renversa sur lui. L'ouvrier fut atteint de brûlures graves, étendues et profondes, au milieu de la cuisse, jusqu'au pied gauche. M. le docteur Toulemonde, qui lui a donné ses soins, a conclu à une très longue incapacité de travail.

LE VOL A L'ESBROUFE de la RUE DE LA TOSSEE — Deux nouvelles arrestations — Les deux compères qui, avec Louis Labit, âgé de 16 ans, mouleur, rue de Chartres, 5, à Tourcoing, volèrent le réticule de Mme Lemaire, demeurant rue de Courtrai, en la bousculant dans la rue de la Tossée, samedi soir, ont été mis en état d'arrestation, mercredi matin. Ce sont les nommés Paul, Napoléon Corvist, âgé de 16 ans, Albert Doutreluigne, âgé de 17 ans, tous deux, journaliers, demeurant à Tourcoing.

Conduits à Lille et mis à la disposition de M. Houeix, juge d'instruction, ces deux inculpés ont subi un premier interrogatoire d'identité.

Le magistrat instructeur, M. Houeix, s'occupera incessamment de leur cas.

LES FUNÉRAILLES de M. Jules Debuigne, l'infortuné facteur des postes décédé subitement dans la soirée de samedi, ont eu lieu, mercredi matin, à 8 heures et demie, en l'église de Notre-Dame de Lourdes, au milieu d'une très nombreuse assistance.

Derrière le char funèbre marchaient de nombreuses délégations de la poste, de la police et de l'octroi, etc. Après la cérémonie religieuse, le convoi s'est dirigé vers le cimetière du Pont-de-Neuville, où a eu lieu l'inhumation.

VINS DE BORDEAUX et de Bourgogne. — Mes Vivien père et Cie, Libourne. Expédition directes des lieux d'origine. Pureté et authenticité garantie. Représ régional H. Desseaux, 44, rue du Château, Tg. Demander tarif. 17530

UNE COURTRAISIENNE ATTAQUÉE ET DÉVALISÉE, RUE DE LA TOSSÉE. — Nous avons signalé l'agression dont fut victime, dans la soirée de samedi, rue de la Tossée, une habitante de Courtrai, Mme Lemaire-Hauwel, par trois jeunes gens de la localité. On sait que l'un des jeunes malfaiteurs ayant fait une chute avec le réticule de la victime, fut arrêté par des passants et remis aux mains des agents. Aujourd'hui, l'enquête ouverte par M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, a amené l'arrestion des deux complices du jeune Louis Labit. Arrêtés par le service de la Sûreté, ils ont été conduits devant le magistrat enquêteur. Ils ont déclaré se nommer : Albert Doutreluigne, 17 ans, bâcleur, demeurant rue Bonne-Nouvelle, 60, et Paul Coorevist, 16 ans, manœuvre, habitant en garni, rue de l'Amiral-Courbet, 70. Après avoir passé des aveux, les deux jeunes malfaiteurs ont été dirigés sur la maison d'arrêt dans la journée.

POITRINE et ESTOMAC, Dr Bourgois, spécialte, rue de Lille, 50, Tourcoing. Mardi, Jeudi, Samedi, 1 h. à 3 h., et 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2. 677

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'usine de M. Lemaire-Réquillart, rue de la Cloche, un émoucheur, M. Valère Déprez, 22 ans, s'est fait une entorse au poignet gauche en soulevant une balle de lin. M. le docteur Defossez a conclu à un repos de quinze jours. — A l'Agence d'Automobiles du Nord, boulevard Gambetta, un tourneur, M. Alphonse Salembier, 34 ans, a eu le bout de l'index droit écrasé en plaçant un outil sur le tour. M. le docteur Kasiers a prescrit un repos de vingt jours. — Dans l'établissement de M. Charles Odoux, fondeur, rue de la Latte, un mouleur, M. François Dhaene, 45 ans, a reçu un morceau de fonte sur le pied droit en manœuvrant des matériaux. M. le docteur Kasiers a constaté une plaie contuse qui nécessitera un repos de vingt jours.

MOUVAUX

LES TRAVAUX EN COURS. — Mercredi matin, des cantonniers ont commencé le pavage du contour de l'église St-Germain. Les ouvriers continueront par celui de la rue Négrier.

Au point de vue de l'éclairage, des ouvriers procèdent à la pose des conduites de gaz de la rue des Coulons; puis ce sera le tour de l'Epinette, de la rue Mirabeau et de la rue Négrier.

La Municipalité espère que ces derniers travaux seront terminés pour la fin de cette semaine.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LES ACCORDÉONISTES NEUVILLOIS ont donné leur banquet annuel à l'occasion de Noël. Leur société, fondée depuis 1906, ne comptait à l'époque qu'une quinzaine de sociétaires; ils sont heureux, à l'heure actuelle, de pouvoir compter quarante membres. Ils ont participé, dans le cours de l'année, à de nombreux festivals, à Roncq, à l'Exposition de Roubaix, et y ont remporté de vifs succès.

De chaleureux vivats furent chantés à l'égard du président, M. Vancoillie, et du chef, M. Gustave Demarque. Le lendemain du banquet, la société fit une sortie en ville.

WATTRELOS

Une Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira en session extraordinaire de décembre, le dimanche 31 décembre, à 10 heures du matin. Voici l'ordre du jour :

1. Ouverture de la session extraordinaire: nomination d'un secrétaire. — 2. Division en cinq cantons des trois cantons actuels de Roubaix; avis du Conseil. — 3. Police: demande d'acquisition d'une bicyclette; rapport de la Commission des finances. — 4. Police: augmentation de l'effectif; communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord; rapport de l'Administration municipale. — 5. Budget primitif de la ville pour 1912; rapport de la Commission des finances. — 6. Hospices: budget primitif de l'exercice 1912; rapport de la Commission des finances. — 7. Bureau de bienfaisance: budget primitif de l'exercice 1912; rapport de la Commission des finances. — 8. Ecoles: fournitures classiques et des livres de prix en 1912-1913 et 1914. Réclamation de M. Dervaux, libraire à Marcq-en-Barœul, relative au cahier des charges élaboré par le Comité de la Caisse des Ecoles: avis du Conseil. — 9. Voirie: ouverture de la rue de l'Abattoir; approbation des plans d'alignements; rapport des Commissions des finances et des travaux. — 10. Voirie: ouverture de la rue de l'Abattoir. Projet de mise en état ed viabilité; rapport des Commissions des finances et des travaux.

LE CERCLE HORTICOLE s'est réuni dimanche dernier à 5 h. 1/2, en son siège, Café Demeyère, pour son banquet annuel; 65 sociétaires étaient présents. A la table d'honneur avaient pris place MM. Julien Wycart, président du Cercle; H. Lepers, chevalier du Mérite Agricole; Delannoy, professeur d'horticulture; Louis Pennel, F. Périn, et les membres de la Commission.

Au champagne, M. Wycart excuse d'abord les invités qui n'ont pu assister à cette fête et dit toute sa satisfaction de présider un banquet où les convives sont aussi nombreux; il félicite chaleureusement M. Delannoy qui, par le charme et la clarté de ses conférences, a su faire progresser le Cercle; il remercie les membres de la Commission de leur collaboration dévouée et félicite particulièrement les sociétaires qui, cette année, malgré les difficultés, ont exposé les produits de leur culture; il invite ensuite les sociétaires à faire connaître autour d'eux les bienfaits des conférences afin d'y amener des nouveaux amis pour que l'année prochaine le nombre de 70 sociétaires que compte actuellement le Cercle soit encore augmenté; il termine en proposant un chaleureux vivat à M. Delannoy.

Ce fut ensuite le tour de ce dernier de remercier le président des paroles élogieuses prononcées à son égard et les sociétaires de leur sympathie; il fait ensuite part de ses projets pour 1912, notamment celui d'une grande exposition horticole, mais pour bien faire les choses, il faut le nerf de la guerre, il propose de faire appel au Conseil municipal et à diverses personnes, qui viendront aider la Commission à organiser une exposition grandiose, il invite les sociétaires à prendre dès maintenant leurs mesures, afin que le Cercle soit dignement représenté ce jour-là.

Après M. Delannoy, ce fut le tour de MM. Gustin et Delcamp qui, au nom des sociétaires, sont venus offrir, à leur professeur, une superbe gerbe de fleurs, en *remerciement des services* qu'il rend par ses instructives conférences.

Tour à tour M. Lepers promit son concours et M. Leman dit toute son admiration pour la camaraderie et la bonne fraternité qui règne au Cercle, et promet d'appuyer au Conseil municipal la demande du Cercle Horticole.

Pour clore la série des toasts, le président remit aux applaudissements de toute la salle des diplômes à MM. Delattre et Bausière pour leur culture soignée durant l'année 1911.

Les chanteurs se firent ensuite entendre parmi lesquels nous citerons MM. Duthoit, Belin, Delcamp, Roussel, Moulard, Meurisse et Bausière.

Une brillante tombola clôtura cette belle soirée durant laquelle n'avait cessé de régner la plus franche camaraderie qui est la devise du Cercle Horticole.

CARTES DE VISITE

Comme chaque année, la librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs, à l'occasion de la Nouvelle Année, de jolies cartes de visite, qui se vendent comme prime, à des conditions exceptionnelles.

100 Cartes ivoire		100 Cartes ivoire deuil	
Typographie	1 25	Typographie	2 50
Calligraphie	1 75	Calligraphie	3 »
Gravure	2 25	Gravure	3 50

Elle fournit également un joli Coffret bois contenant :

100 Cartes ivoire et 100 Enveloppes		100 Cartes ivoire deuil et 100 Enveloppes	
Typographie	1 75	Typographie	3 50
Calligraphie	2 25	Calligraphie	4 »
Gravure	2 75	Gravure	4 50

Dans ces jolis coffrets plus luxueux que les années précédentes, les cartes et les enveloppes gardent leur fraîcheur, et quand le coffret est vide il sert agréablement de boîte à mouchoirs, à gants, à bijoux, ou de boîte à ouvrage.

Pour les commandes à expédier par poste, prière de joindre au mandat, les frais de port, soit: 0,30 par coffret garni; 0,15 par cent cartes; pour recommander le paquet, 0,10 en plus.

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 33, rue Carnot.

Les clients sont priés de faire payer à la livraison. Toutes cartes débitées seront augmentées sur facture de 0 fr. 75 au cent, les prix ci-dessous n'étant consentis qu'en raison du paiement comptant.

Une simple visite au 29 de la rue Esquermoise, à Lille, vous convaincra que MOREL-GOYEZ crée, même dans les prix les plus réduits, un Intérieur bien spécial et d'un goût parfait.

LILLE

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES DE LILLE

La Loi des Retraites Ouvrières

M. Dedé, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, et directeur du « Mutualiste Français », avait étudié mardi l'organisation des retraites antérieurement à la loi des retraites ouvrières de 1910. Il avait montré l'insuffisance de l'initiative privée dans cette question.

M. J. Hachin, enquêteur permanent de l'« Action Populaire de Reims », étudiait mercredi devant les auditeurs de l'Ecole des Sciences sociales la loi de 1910 sur les retraites ouvrières. Il constata, en le regrettant, le peu de succès de cette loi qui groupe seulement 3 millions de salariés sur les 10 millions qui sont susceptibles d'être assujettis.

Cet insuccès vient autant de la faiblesse du Gouvernement qui ne tient pas la main à l'observation rigoureuse de la loi, soit qu'il veuille attendre qu'elle soit moralement acceptée avant que de l'imposer, soit qu'il trouve insuffisantes les sanctions établies, que des préjugés politiques et économiques qui ont été entretenus à ce sujet dans la classe ouvrière par les cégétistes.

On constate en effet que les ouvriers adhèrent facilement à la loi quand on la leur explique clairement et qu'on leur en montre les avantages et la campagne que les catholiques sociaux ont entreprise à cet égard en faveur de la loi a eu les plus heureux résultats.

Le conférencier étudie alors la loi dans tous ses détails: quels sont les assujettis, leurs obligations, les avantages qu'ils peuvent retirer de la loi.

Il termine par l'examen des modifications que la Chambre a déjà apportées à la loi et que le Sénat votera certainement ces jours-ci: abaissement de l'âge à 60 ans, majoration plus considérable de l'Etat dans le chiffre de la retraite, introduction d'articles concernant l'invalidité.

La conférence très documentée de M. Hachin a été vivement applaudie.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

« Un changement important est effectué depuis mercredi 20 décembre, au groupe du Nord et du Pas-de-Calais de la Société Protectrice des Animaux, dont le siège est à Lille, 60, rue de Paris.

« Ce groupe, en effet, s'est détaché de la Société-mère de Paris, pour des raisons d'ordre intime, et, à l'unanimité des membres présents à l'assemblée générale, a voté la séparation, et la création, pour le Nord de la France, d'une société autonome et libre.

« Le Conseil d'administration, que préside avec autorité et bienveillance, M. Auguste Pouillier, a été réélu d'acclamation. Il avait pensé que, devant l'importance toujours croissante du nombre de sociétaires et les besoins de plus en plus grands du groupe, il était bon de conserver pour le Nord de la France, tout l'argent versé par ses membres.

« La nouvelle société s'intitulera : « Ligue protectrice des animaux du Nord de la France ». Les statuts ont été déposés conformément à la loi de 1901. Le siège reste fixé, 60, rue de Paris. »

ENFANT ÉBOUILLANTÉ A LILLE. — Le jeune Gustave Duriez, 4 ans, rue des Rogations, est tombé dans une marmite d'eau bouillante. Son état est désespéré.

QUADRUPLE ARRESTATION A LOOS. — La brigade mobile a arrêté à Loos, sur mandat d'arrêt du parquet de Malines, les nommés Joseph, Henri et Pierre De Decker, et Joseph Delahet, inculpés de vols de nickel, pour une valeur de 25.000 francs.

Pour se guérir et se préserver des *Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Influenza, Phtisie, Tuberculose,* pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux GOUTTES LIVONIENNES de TROUETTE-PERRET. — 3 fr. le fl. toutes pharmacies

Communications

ROUBAIX. — Cercle orphéonique « Les XL ». — Ce soir, à 8 heures, répétition générale au « Café Français ».

Convois Funèbres

Mademoiselle Marie-Jeanne DELCOUR, employée des Postes, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1911, dans sa 37me année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels le Vendredi 29 courant, à 9 heures, église du Sacré-Cœur, sa paroisse. Vigiles le même jour, à 5 h. 1/4. Assemblée 67, rue St-Louis, Roubaix. 201946d

Monsieur Gaston-Georges-Louis DESOBRY, négociant en fromages, pieusement décédé à Roubaix, le 26 décembre 1911, dans sa 33me année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels le Vendredi 29 courant, à 9 heures, église Saint-Joseph, sa paroisse. Vigiles le jeudi 28, à 4 heures. Assemblée 63, rue Archimède, Roubaix. 201786d

En voulant économiser 1,50 ou 2,00, prix que vous aurait coûté l'annonce de votre maison, appartement ou chambre à louer, vous avez peut-être perdu le loyer d'un mois.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— Saint-Michel. — Une erreur nous a fait dire que le « Noël » d'Adam, chanté à la messe de 5 heures, à l'église St-Michel, avait été dit par M. Orange, tandis qu'il a été chanté, d'une façon magistrale, par M. Victor Guilbert, de même que le morceau « Cloches, tintez », exécuté à la messe de 9 h. 1/2. La maîtrise St-Michel accompagnait aux refrains ces deux morceaux.

TOURCOING

— Paroisse de la Croix-Rouge. — Lundi dernier, les fidèles ont été grandement impressionnés par la façon vraiment admirable avec laquelle les chants de la messe et des vêpres ont été exécutés par la maîtrise paroissiale, qui, sous l'habile et magistrale direction de M. H. Meurisse, s'est tout à fait surpassée. Les soli ont été délicatement et religieusement rendus par MM. A. Decourchelle et D. Deschemaker.

Mon Journel 51, rue St-Georges ROUBAIX
Nouvelle et magnifique salle de 150 couverts pour noces et banquets. Menus et renseignements sur demande. 19825

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

Hippodrome-Théâtre. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain 31 décembre, qu'auront lieu, au Grand-Théâtre-Hippodrome, en matinée et en soirée, deux belles représentations du « Roman d'un jeune homme pauvre ».

L'œuvre émouvante d'Octave Feuillet est un des plus grands succès du Théâtre de l'Odéon.

L'interprétation en sera tout à fait remarquable. M. Léon Ségond, le brillant artiste de l'Odéon, interprétera le rôle du marquis de Chancey. Avec « Le Bossu » et « Tire au flanc » dont les représentations auront lieu le lendemain 1er janvier, les amateurs ont l'occasion de passer agréablement les fêtes du jour de l'an.

QUAND MÊME!

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est samedi prochain, 30 décembre, en soirée, à 8 heures 1/2 précises (bureaux à 8 h.), qu'aura lieu la première représentation de: *Quand même!* ou *les Héros de la Légion Etrangère*, pièce à grand spectacle en 7 actes, de MM. Meynet et Lambert.

La pièce obtint un succès colossal à Paris, il y a 8 mois, au moment de la création.

Quant à l'interprétation c'est la troupe qui a interprété *Napoléon*, avec Max Charlier en tête, qui jouera *Quand même!* Inutile donc d'insister sur la valeur des artistes.

Il y aura matinée à 3 heures 1/2 et soirée à 8 heures 1/2 le dimanche 31 décembre et le lundi 1er janvier.

La location est ouverte en permanence rue Richard-Lenoir, 25.

TOURCOING

Théâtre Municipal. — Ce soir jeudi 28 décembre, à 8 h. 1/2 précises: « La Veuve Joyeuse », opérette en 3 actes, musique de Franz Lehar. Ballet de huit danseuses dirigé par Mlle Tiphaine, première danseuse de l'Apollo. Orchestre complet sous la direction de M. Louis Cazaux, premier chef. Service de voitures pour Roubaix après le spectacle, prière de se faire inscrire au contrôle avant 9 heures.

La Direction du Théâtre a décidé de donner deux représentations supplémentaires qui auront lieu dimanche 31 décembre, en soirée, et lundi 1er janvier, en matinée.

Dimanche 31 décembre, matinée à 3 heures: « Les Saltimbanques ». Le soir, à 8 h. 1/2: « La Veuve Joyeuse ». — Lundi 1er janvier, matinée à 3 heures:

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du Jeudi, 28 décembre 1911

N° 5

La Perle Jaune

PAR GEORGES PRADEL

— Mon oncle, répliqua vivement Raoul, vous ferez tout ce que vous croirez devoir faire, vous agirez à votre guise... Mais soyez bien convaincu d'une chose, c'est que moi, votre héritier, ou simplement votre neveu, rien ne saurait porter atteinte à l'affection profonde, sacrée, que je vous ai vouée. Je vous aime, mon oncle, non pas pour vos millions, mais pour l'intérêt que vous m'avez toujours témoigné. Je vous aime comme j'aime lady Hautrope, qui a été pour mois une seconde mère. Gardez cette fortune, mon cher oncle, elle vous appartient, et laissez-moi la place que j'occupe dans votre cœur, celle-là est bien à moi, et rien ne saurait m'en bannir.

Lord Arthur, les larmes aux yeux ouvrit les bras et pressa tendrement son neveu sur son cœur.

Mais se reculant :

— Et Grâce, demanda-t-il? Elle ne m'a rien répondu, car je lui ai déjà dit ce que je viens de vous apprendre. Croyez-vous que rien ne change en elle, qu'elle supporte sans chagrin cette décision?

— J'en suis certain, mon oncle. Grâce est violente, elle a des inégalités de caractère comme tous les enfants gâtés, mais c'est la fille de sa mère, une nature loyale, désintéressée. Nous serons, à coup sûr, moins riches, lord Arthur, mais est-ce la richesse qui fait le bonheur? Nous serons heureux quand même.

Ces derniers mots, il les prononça avec hésitation.

Mais ce n'était point l'idée d'une fortune perdue qui traversa son esprit, c'était l'image de Niamia qui venait de passer devant ses yeux, et c'est cet éblouissement qui lui avait fait dire : « Quand même ».

— Je ne sais ce que je ferai, disait lord Arthur. Malgré mon âge, je me remarierai peut-être. J'adopterai peut-être aussi Joseph Egerton, votre petit cousin Joë.

— Vous ferez ce que vous voudrez, mon oncle, interrompit Raoul avec un loyal sourire. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas cesser de m'aimer.

L'oncle et le neveu se séparèrent sur ce mot. Lord Arthur, très énervé, très ému, Raoul de Blignac, parfaitement calme.

Une fois chez lui, Raoul se mit au lit, mais il ne put dormir. Non, non, disons-le une fois de plus, ce n'était pas les millions perdus qui l'obsédaient, c'étaient la pensée, l'image de cette « Perle Jaune ».

Il se démenait comme saint Laurent sur son gril, comme saint Jean dans sa chaudière d'huile.

Ne pouvant résister à ce grésillement, il se leva.

Un livre lui ferait peut-être prendre patience, détournerait son attention, lui procurerait le sommeil.

Des livres, il n'en avait pas, mais il s'en trouvait dans l'appartement de lord Arthur.

Sur la pointe du pied, il sortit de sa chambre. Ayant passé un vêtement de flanelle, et traversant la